

**Délibération n° 2025-123**  
**Service public de l'Assainissement collectif**  
**Opération de réhabilitation de la station d'épuration de Biscarrosse Plage**  
**Demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne**

Nbre de Conseillers en exercice : 34

Nbre de présents : 24

Nbre de votants : 31

Nbre de procurations : 7

Date de convocation et d'affichage : 30/09/2025

Secrétaire de séance : Mme Sandrine THOMAS

**L'an deux mille vingt-cinq, le sept octobre 2025 à 19h00**

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

**Présents** : Mme AUBERT Roseline, Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COLMAGRO Ghislain, M. COURNAU Jean-Michel, M. COUTURIER François, M. DIAZ Manuel, Mme DUBOIS Catherine, Mme GUERRO Florence, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, Mme PINCÉ Laure, Mme PONCHET Ascension, M. SUSO Jean-Michel, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, Mme NADAU Marie-Françoise, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, Mme THOMAS Sandrine, Mme FANARI Jacqueline, M. VIUDES Christian, M. COMET Bernard, M. BRETHERS Éric, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline

**Procurations** : M. DARMAGNAC Frédéric donne procuration à Mme Catherine DUBOIS, M. PASCUTTO Philippe donne procuration à Mme PINCÉ Laure, M. CRUCHANDEU Paul donne procuration à Mme THOMAS Sandrine, Mme MALLO Caroline donne procuration à Mme Françoise DOUSTE, M. SOULES ÉRIC donne procuration à Mme NADAU Marie-Françoise, M. LAINÉ Fabien donne procuration à M. VIUDES Christian, Mme GARDON Christine donne procuration à M. COMET Bernard

**Excusé.e.s et Absents.e.s** : M. DARMAGNAC Frédéric, M. PASCUTTO Philippe, Mme PELTIER Virginie, M. CRUCHANDEU Paul, M. LALUQUE Georges, Mme MALLO Caroline, M. SOULÉS ÉRIC, M. LAINÉ Fabien, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie, Mme GARDON Christine

**Décision de l'assemblée :**

Votants : **31**

Pour : **31**

Contre :

Blanc :

Abstention :

## **Rapporteur : Monsieur COMET Bernard**

La station d'épuration de Biscarrosse Plage a une capacité nominale de **30 000 EH en période estivale** et de **4 000 EH en période hivernale**. Elle a été construite par DEGREMONT et mise en service en juin 2001.

Sa conception initiale repose sur un fonctionnement faible charge en basse saison et moyenne charge en haute saison. Depuis sa mise en service en juin 2001, son fonctionnement n'a jamais été satisfaisant avec des doutes sur sa capacité réelle de traitement.

Au 1er janvier 2023, la compétence assainissement, précédemment détenue par la commune de Biscarrosse, a été transférée à la Communauté de Communes des Grands Lacs qui a décidé de lancer des travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Biscarrosse Plage.

Le programme de l'opération sur lequel se base le projet du maître d'œuvre comprend les travaux suivants :

- Mise en place d'un traitement des graisses in-situ,
- Aménagements du bassin tampon (accessibilité et couverture),
- Fiabilisation du traitement biologique,
- Construction d'un double canal de comptage des eaux traitées et by-passées,
- Aménagement d'une nouvelle file d'épaississement des boues,
- Construction d'un nouveau silo de stockage des boues,
- Amélioration et renforcement de la désodorisation du site,
- Reconfiguration des locaux d'exploitation,
- Intégration d'un abri pour le groupe électrogène,
- Mise en place d'un transformateur et reconfiguration de l'alimentation électrique du site en haute tension
- Intégration d'une borne de recharge pour véhicule électrique.

Le montant prévisionnel de l'opération est de **3 014 600 €HT** comprenant les travaux, les frais d'études et de maîtrise d'œuvre et autres dépenses annexes.

Dans le cadre de ce programme, pour réaliser cette opération de réhabilitation de la station d'épuration de Biscarrosse Plage, Mme la Présidente propose à l'assemblée communautaire de solliciter la participation financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne à cette opération.

### **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- De solliciter l'aide financière et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la réalisation de cette opération à raison de 30% pour le traitement eaux usées domestiques y compris les sous-produits épuration et 50% pour les équipements mis au titre de l'autosurveillance du système de traitement.
- D'autoriser la Présidente à signer l'ensemble des documents afférents.


Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents


Pour copie conforme, le 07 octobre 2025

Secrétaire de séance,

  
Sandrine THOMAS



La Présidente,

  
Françoise DOUSTE



Affiché à Parentis-en-Born, le : ... **20/10/2025**

Accusé de réception préfecture  
040-244000873-20251007-2025-123-DE  
Date de télétransmission : 17/10/2025  
Date de réception préfecture : 17/10/2025